

## DÉCLARATION DE TRAVAIL AUTONOME

Les demandeurs de subvention pour garde d'enfants sont réputés être des travailleurs à leur propre compte dans les cas où ils exploitent une entreprise légalement constituée ou une entreprise officieuse, par exemple comme coiffeur ou couturière, ou sont associés à une entreprise commerciale, par exemple les chauffeurs de taxi. Il existe trois types de propriété d'entreprise : l'entreprise à propriétaire unique, la société de personnes et l'entreprise indépendante.

Nom du parent à son propre compte :

Date de début de l'entreprise (aaaa-mm-jj) :

Nom de l'entreprise :

Inscription de l'entreprise (oui/non) :

Date d'expiration (aaaa-mm-jj):

T1 Générale et avis de cotisation montrant un revenu de travail indépendant pendant une année complète :

Année de base

Je, \_\_\_\_\_, de la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario,

DÉCLARE SOUS SERMENT ET AFFIRME QUE

Je suis à mon propre compte (travail autonome) en tant que

et je travaille \_\_\_\_\_.

Déclaré sous serment devant moi dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario,

le (aaaa-mm-jj)

Commissaire, Ville d'Ottawa

Signature du parent à son propre compte

### NOTIFICATION EN CE QUI CONCERNE LA COLLECTION D'INFORMATION PERSONNELLE

Cette information est rassemblée sous l'autorité légale de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE) 2014, SO 2014, C. 11, Annexe 1 et la section 9 des Règlements d'application 138/15 de la Loi. Toute information personnelle servira à l'allocation de subventions dans la ville d'Ottawa. Si vous avez n'importe quelles questions au sujet de cette collection entrez en contact avec un représentant de l'Unité d'appui aux opérations, 613-580-2424 (poste 43511).

*Réservé pour le personnel* : License au dossier ? (Oui / Non)